Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 51 (1925)

Heft: 4

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

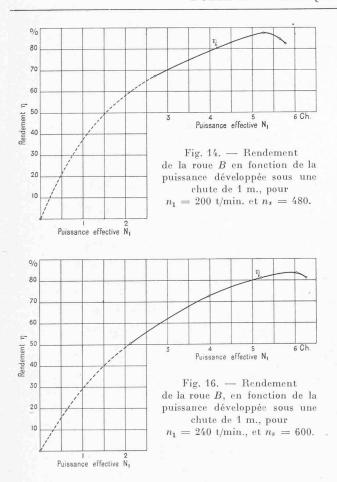
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Tous les résultats de ces essais sont rapportés, nous le répétons, à une chute uniforme de 1 m.

Enfin, la figure 17 récapitule les caractéristiques de la roue B en fonction de la chute, à vitesse angulaire constante et pour une série de degrés d'ouverture. Les courbes de rendement sont moins aplaties que dans le cas de la turbine A ce qui doit être attribué au fait que le n_s de B est plus grand. En revanche, les autres courbes ont la même allure que pour A, ce qui rend les commentaires superflus.

En résumé, on peut conclure de cette étude que le type de turbine à hélice examiné ici convient très bien à la mise en valeur des basses chutes.

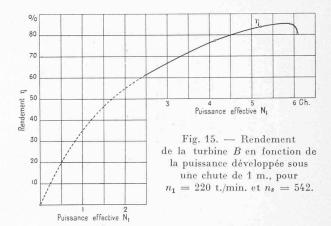
Le Bulletin technique, tome 50, année 1924, a publié la description des turbines à hélice de Wynau, les premières de ce type installées en Suisse et alors les plus puissantes de l'Europe. Ces machines ont été construites, on le sait, par les Ateliers de constructions mécaniques, S. A., à Vevey.

Concours d'idées pour l'établissement d'un Plan d'extension de la Commune de Saint-Maurice.

Extrait du rapport du Jury.
(Suite) ¹

4. « Industrie et progrès ». — L'artère, à l'Est, avec un nouveau pont sur le Rhône, est une idée intéressante, mais elle

¹ Voir Bulletin technique du 31 janvier 1925, page 34.



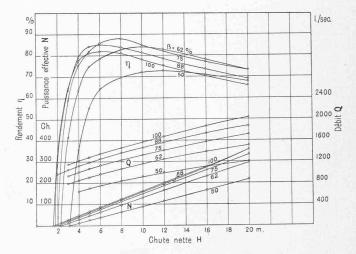


Fig. 17. — Turbine à hélice B. Variation du rendement, de la puissance et du débit, en fonction de la hauteur de la chute, pour divers degrés (β) d'ouverture du distributeur et à vitesse angulaire constante (520 t/min.).

rejoint la route cantonale, au Sud, à une trop grande distance de la localité. Le tracé de l'artère Ouest est bon. Les voies secondaires, assez bien disposées. Dans les parties denses, les voies sont trop nombreuses.

Questions relatives à l'exportation d'énergie électrique et à la mise en valeur de nos forces hydrauliques.

M. le Dr Nicolas Kamm ayant publié, dans le numéro du 25 janvier dernier de la Schweizerische Wasserwirtschaft la première partie d'un résumé d'une thèse de doctorat sur Die Ausfuhr elektrischer Energie aus der Schweiz, soutenue devant l'Université de Francfort, il nous semble opportun de reproduire le court mémoire que M. Robert Maillart, ingénieur à Genève, a présenté, à la date du 11 février 1924, à la Section¹ genevoise de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, à l'occasion de l'enquête ouverte par ladite Société sur les conditions de production, de distribution et d'exportation de l'énergie électrique de la Suisse. (Réd.)

Exportation.

Une loi donne à la Confédération le droit d'autoriser ou d'interdire l'exportation de l'énergie électrique. Remarquons

 $^{\rm I}$ Voir les résolutions adoptées par la section, à la page 103 du $Bulletin\ technique$, année 1924.

